



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTUALISATION DU MONTANT DES
REDEVANCES DUES AU TITRE DE
L'UTILISATION DES INSTALLATIONS
SPORTIVES A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE
2018**

**DÉCISION N° AU-18-232
EN DATE DU 17 JUILLET 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4934 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, 8^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la décision n°2491 du 12 octobre 2004 relative à la participation aux frais d'entretien des installations sportives ;

VU la décision n°AU-17-223 du 30 juin 2017 actualisant le montant des redevances dues au titre de l'utilisation des installations sportives à compter de l'année scolaire 2017/2018 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser, à compter de l'année scolaire 2018/2019, le montant des redevances dues par l'ensemble des utilisateurs des installations sportives ;

D É C I D E

D'ACTUALISER le coût de l'heure d'occupation des installations sportives par tous les utilisateurs, à compter du 1^{er} septembre 2018, selon le tableau ci-annexé.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal au chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée des sports et des
relations internationales,

Signé

Annick VOISIN